

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (JOINDRE RIB)

En signant ce formulaire, vous autorisez la CFDT SCPVC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT SCPVC. Vous disposez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit.

Référence unique du mandat :

DÉBITEUR

Votre nom :

Votre adresse :

Code postal :

Ville :

Domiciliation bancaire :

IBAN :

BIC :

Paiement récurrent / répétitif : ☐ ponctuel : ☐

Identifiant créancier SEPA : FR88ZZZ54894

CRÉANCIER

Nom : CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

Adresse : 4, BOULEVARD DE LA VILLETTE

Code postal : 7 5 9 5 5

Ville : PARIS

Fait à :

Le :

Signature :

LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

BIENVENUE

L'année 2024 a été particulièrement riche en termes de négociations au sein du groupe ferroviaire SNCF. La CFDT cheminots, fidèle à son habitude, a été particulièrement active lors de ces discussions pour obtenir de nouveaux droits sous forme d'accords pour les agents du périmètre ferroviaire :



Dispositifs d'accompagnement de fin de carrière, dispositifs d'accompagnement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, régime de remboursement des « Frais de santé » (mutuelle), « Maintien de salaire » en cas d'incapacité temporaire de travail du personnel relevant du régime général de la sécurité sociale, régime de prévoyance « Incapacité, invalidité, décès », pilotage de l'emploi et développement des parcours professionnels à la SNCF, mise en place d'un forfait mobilité durable, avenant à l'accord Plan Épargne Groupe (pour les salariés des 2 futures filiales Fret), accords intéressement GIE, Gares et Connexions, SNCF Voyageurs et SNCF holding, les négociations annuelles obligatoires et enfin des accords de transition relatif au cadre social applicable aux salariés de Fret SNCF au sein des sociétés Hexafret et Technis qui prolongent les droits des agents pour une durée de 3 ans. La CFDT a été également très active au niveau de la branche ferroviaire pour l'ensemble des cheminotes et cheminots relevant de la convention collective nationale du ferroviaire, même si les négociations ont été moins fructueuses et ne peuvent faire le bilan de l'accord NAO en fin d'année.

Le Syndicat National des Cheminots et Activités Complémentaires, quant à lui, poursuit sa progression et vous êtes toujours plus nombreuses et nombreux à nous rejoindre pour partager nos valeurs : l'émancipation, la solidarité, l'égalité, la démocratie. Au cours de cette année 2025, nous aurons à cœur de défendre ces valeurs, à travers la défense de vos droits. Et dans un monde ferroviaire en perpétuelle évolution, en particulier face au lobby de la concurrence, nul doute que nos militants, élus, mandatés, simplement adhérents ou sympathisants auront fort à faire.

En rejoignant la CFDT Cheminots, vous choisissez :

- d'être protégé et défendu dans un monde du travail incertain en perpétuelle réorganisation,
- d'être conseillé sur les questions réglementaires ou juridiques que vous vous posez durant votre travail,
- d'être renseigné sur les évolutions structurelles réglementaires ou organisationnelles de votre secteur,
- d'être accompagné par des militants qui vous écoutent et vous comprennent.

ALORS BIENVENUE À LA CFDT CHEMINOTS ! BIENVENUE AU SNCAC !



Fabrice
Chambelland



SNCAC
SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINOTS
& ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

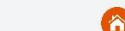
CENTRAUX

BULLETIN D'ADHÉSION



2025

5, RUE PLEYEL | 93200 SAINT-DENIS
syndicat@cfdt-centraux.fr



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis



01 76 58 12 21



contact_sncac@cfdtcheminots.org

CFER

CENTRE DE
FORMATION D'ÉTUDE
& DE RECHERCHE

J'ADHÈRE À LA CFDT

JE SOUSSIGNÉ-E

Nom :

Prénom :

INFORMATIONS PERSONNELLES

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail* :

Date de naissance :

*e-mail obligatoire pour obtenir

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Établissement ou entreprise :

Adresse :

Code postal :

Ville :

CP : ☐ Contractuel CDD ☐ CDI ☐ Temps plein : ☐ Partiel : %

Profession :

E-mail :

MONTANT DE LA COTISATION MENSUELLE

Classe / PR :

Contractuel – salaire annuel net imposable / 12 X 0,75 % : €

Date :

Signature :

Ces informations ont pour objet de permettre d'informer et de consulter les adhérent-e-s. Elles ne sont jamais communiquées à l'extérieur de la CFDT.

GRILLE DES COTISATIONS

Agent au statut ou contractuel de la SNCF ou d'une autre entreprise ferroviaire, votre cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %. Pour information, votre adhésion à la CFDT ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation.

Position de rémunération	Cotisation mensuelle	Reste à votre charge après déduction d'impôt de 66 %
Nettoyage ferroviaire	8,20 €	2,79 €
Position 2	10,49 €	3,56 €
Position 3	10,75 €	3,65 €
Position 4	10,87 €	3,70 €
Position 5	11,08 €	3,77 €
Position 6	11,35 €	3,86 €
Position 7	11,73 €	3,99 €
Position 8	12,18 €	4,14 €
Position 9	12,61 €	4,29 €
Position 10	13,16 €	4,47 €
Position 11	13,98 €	4,75 €
Position 12	14,52 €	4,94 €
Position 13	14,83 €	5,04 €
Position 14	15,28 €	5,20 €
Position 15	15,69 €	5,33 €
Position 16	16,24 €	5,52 €
Position 17	17,16 €	5,83 €
Position 18	17,67 €	6,01 €
Position 19	18,51 €	6,29 €
Position 20	19,26 €	6,55 €
Position 21	20,78 €	7,06 €
Position 22	21,36 €	7,26 €
Position 23	22,08 €	7,51 €

Position de rémunération	Cotisation mensuelle	Reste à votre charge après déduction d'impôt de 66 %
Position 24	23,42 €	7,96 €
Position 25	24,13 €	8,20 €
Position 26	25,60 €	8,71 €
Position 27	26,52 €	9,02 €
Position 28	27,58 €	9,38 €
Position 29	29,21 €	9,93 €
Position 30	29,97 €	10,19 €
Position 31	31,29 €	10,64 €
Position 32	31,60 €	10,74 €
Position 33	33,99 €	11,55 €
Position 34	34,14 €	11,61 €
Position 35	34,85 €	11,85 €
CS	41,61 €	14,15 €

Votre cotisation peut varier chaque année en fonction de votre évolution salariale

